



COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mercredi 14 mars 2018 à 14h00

Présents : Simone ANTHOINE-MILHOMME - Johanna de WAAL MALEFIJT - Muriel DAL GOBBO - Mauricette DONZEL-GARGAND - Chantal JOUVENOD - Thérèse QUAY-THEVENON - Michelle THOME - Bernard ROUFFIAC - François TESSIER - Daniel THOME - Louis BOYER secrétaire de séance.

Absents excusés : Marie-Thérèse GAY - Evelyne MARCHAND - Anne Marie PERRILLAT - Bruno PUECH

Pièce jointe : Synthèse de l'AG du CDRP 74 du 3 mars 2018

1. Approbation du CR du 17 janvier 2018.

Le compte-rendu est approuvé.

2. Compte-rendu des sorties (Daniel THOME)

Cette première partie de l'année s'est révélé peu favorable à la réalisation des sorties en raisons de mauvaises conditions météorologiques.

Depuis le dernier CA, seules 3 sorties (toutes au mois de Février, aucune en mars à ce jour) ont été réalisées avec 37 participants au total (respectivement 17 / 10 / 10).

3. Sorties raquettes du 24 mars 2018 (Michelle et Daniel THOME)

Point de situation :

- 54 participants, il reste 6 places. Les dernières réponses sont attendues pour vendredi 16 mars. Michelle THOME confirme auprès du restaurant la possibilité d'inscriptions de « dernière minute ou non ».
- Une liste des participants sera donnée au conducteur.
- Un pourboire de 50 € est validé en séance pour le conducteur et le personnel du restaurant.
- Une reconnaissance du circuit (pour compléter celle déjà réalisée) sera effectuée le jeudi 22 mars matin. Départ 8h30 présence de Bernard ROUFFIAC et Daniel THOME. François T. et Victor D.G. pourraient se joindre à eux (à confirmer).
- Les matériels individuels et collectifs de sécurité et de secours ont été précisés (gilets jaune pour chaque animateur présent, radios, trousse de secours, raquettes de secours, frontales...).
- Le repas du conducteur est offert par le restaurant.
- Rappel : Rdv 16h30 pour un départ à 17h et un retour pour 24h.

4. Voyages 2018 (Commission Voyages)

Les inscriptions sont closes pour tous les séjours, à l'exception du COTENTIN pour lequel il reste encore une place. François T. a effectué une reconnaissance du gîte et de l'environnement des randonnées, l'impression est très bonne.

La question des réservations de train et du remboursement des billets est posée par Murielle, notamment pour ceux qui n'ont pas pris l'assurance annulation. La responsabilité de ces derniers est pleine et entière, il leur en coûtera le prix en fonction des conditions de remboursement ou non de réservation de l'organisme.

5. Questions diverses

Bulletin trimestriel.

En cours de réalisation par Anne Marie. Un encart sur la marche nordique sera inséré afin d'en préciser les modalités de reprise. Par ailleurs, Louis réalisera l'édito.

Fête de la randonnée.

Il faut poursuivre la réflexion sur ce que nous voulons faire pour cette fête (pique-nique en plein air ou repas « classique » dans la salle des fêtes / Circuits « classiques » autour du village, autre randonnée... / Objet promotionnel, nature, nombre – à chacun de faire des propositions lors du prochain CA...). Nous disposons d'une réserve de trésorerie importante, cela doit concourir à améliorer la qualité de notre fête.

Le CDRP 74 lors de notre AG de janvier 2018, représenté par Jean GALLAY, souhaite s'appuyer sur notre fête pour réaliser -au profit des clubs participants- sa journée de cohésion en fin de semaine balisage. Bernard R. confirmera

cette position lors de la réunion au CRDP le 21 mars, car cela sera déterminant (notamment en raison du nombre potentiel de participants) pour le choix du type d'activités que nous organiserons.

Assurance des membres dans le cadre du covoiturage.

Le guide des assurances 2017-2018 de la FFRP spécifie dans deux articles les conditions d'assurance des membres. La loi Badinter vient pallier les déficiences de prise en charge de certaines assurances. Les garanties individuelles accidents des licenciés pourront compléter aussi celles de l'assurance automobile du conducteur.

Extrait du guide FFRP : « L'assurance automobile du conducteur couvre sa responsabilité civile, ses dommages corporels ainsi que ceux du passager. Le licencié passager du véhicule, sera indemnisé des dommages qu'il peut subir par le contrat d'assurance du véhicule transporteur (extrait de la loi Badinter). Si ce véhicule n'est pas régulièrement assuré le fonds de garante automobile se substituera à l'assurance obligatoire. »

Chaque personne qui souhaite participer au covoiturage avec son véhicule doit vérifier les conditions de son assurance, afin de bien connaître sa propre couverture.

L'information sur ce thème sera insérée dans le bulletin trimestriel. Article à proposer par Louis.

Compte-rendu de l'AG CDRP 74

Louis qui a représenté le club le 3 mars à Saint-Jorioz, a commenté les points principaux. Cf. synthèse en PJ

Maxi-race

Michel COSTA a adressé à Louis (avec copie pour information à tous les bénévoles de 2017) le 21 février les derniers éléments. Il faut que les volontaires s'inscrivent sur le site dès à présent. Une augmentation du nombre de participants est possible, Louis doit en confirmer le nombre auprès de Michel avant de relancer les membres du club.

Les choix de postes seront déterminés par Louis avec les bénévoles participants. D'ores et déjà les souhaits d'Odette et Odile ainsi que de Johanna et Simone sont pris en compte.

Calendrier (rappel) :

Randonneurs de la Cha :	11 avril à 14h	:	Réunion du conseil d'administration
	10 juin 2018	:	Fête de la randonnée
	3 novembre 2018	:	Concours de belote

Country :	Tous les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30
	Vendredi 30 mars 2018 : BOUM (18 h à minuit)
	Samedi 16 juin 2018 : Barbecue de fin d'année

A 16h le président clôt la séance.

Président Bernard ROUFFIAC

Secrétaire Louis BOYER

